



Édition spéciale
Élections

Volume 18 Numéro 10

21 octobre 2005

MUNICIPALITÉ DE LABELLE
AVIS PUBLIC DU SCRUTIN DU 6 NOVEMBRE 2005

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la Municipalité:

1. Qu'un scrutin est nécessaire pour l'élection en cours dans la Municipalité et qu'en conséquence un scrutin sera tenu;
2. Que les personnes mises en candidature à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont:

MAIRE

Gilbert Brassard, 101, rue de l'Église, Labelle
L'équipe des citoyens (nes)

Edgar Leblanc, 2131, chemin du Lac-Labelle, Labelle

CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1

Serge Cédilotte, 6075, chemin du Moulin, Labelle

Claude Nantel, 462, chemin Nantel, Labelle
L'équipe des citoyens (nes)

CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 4

Francine Carrier, 4956, chemin du Lac-Labelle, Labelle
L'équipe des citoyens (nes)

Suzanne Raynault Nadon, 375, chemin de la Baie, Labelle

CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5

Robert Bergeron, 4549, chemin de la Minerve, Labelle
L'équipe des citoyens (nes)

Yvon Nantel, 628, chemin Nantel, Labelle

Les candidats élus sans opposition sont:

Conseiller au siège numéro 2: **André Beaudry**, L'équipe des citoyens (nes)

Conseiller au siège numéro 3: **Patrice Charette**, L'équipe des citoyens (nes)

Conseiller au siège numéro 6: **Vicki Émard**, L'équipe des citoyens (nes)

3. Que le bureau de **vote par anticipation** sera ouvert à l'hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, Labelle, de 12 h à 20 h le Dimanche 30 octobre 2005;
4. Que les bureaux de **vote le jour du scrutin** seront ouverts à l'hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, Labelle, de 10 h à 20 h le Dimanche 6 novembre 2005;
5. Que le recensement (compilation des résultats) des votes sera effectué à l'hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, Labelle, vers environ 21 h le dimanche 6 novembre 2005.

Donné à Labelle le 14 octobre 2005

Par Daniel Desnoyers, Président d'élection

PREUVE D'IDENTITÉ

Pour pouvoir voter lors des élections, vous **devez être inscrit sur la liste électorale** et vous identifier en présentant l'un des documents suivants:

- ♦ votre carte d'assurances maladie;
- ♦ votre permis de conduire;
- ♦ votre passeport canadien;
- ♦ Votre certificat de statut d'Indien;
- ♦ Votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale.

De plus, vous devrez:

- ♦ Sois être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;
- ♦ Soit présenter deux documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;
- ♦ Soit présenter deux documents mentionnant votre nom et dont l'un comporte votre photo.

VOTE PAR ANTICIPATION

JOUR: 30 octobre 2005
HEURES: 12 h à 20 h
LIEU: Hôtel de ville

Le vote par anticipation est réservé au personnel électoral, aux personnes handicapées ou aux personnes qui ont des motifs de croire qu'elles seront absentes ou incapables de voter le jour du scrutin.

JOUR DU SCRUTIN

JOUR: 6 novembre 2005
HEURES: 10 h à 20 h
LIEU: Hôtel de ville

Le dépouillement des votes (comptage des urnes) aura lieu immédiatement après la fin du scrutin et sera transmis pour le recensement qui se tiendra immédiatement après.

Sachez que le **recensement** est public et que tous peuvent y assister. Celui-ci aura lieu dans la salle du conseil vers 21 h.